



COMPTE RENDU DU CHSCT DU 24/11/2015

Lors du boycott du précédent CHSCT, nous avons envoyé une lettre ouverte intersyndicale au président du CHS-CT76 dénonçant l'absence de dialogue social dans cette instance paritaire du département.

Nous avons donc toutes les craintes pour la séance du 24/11/2015.

Le moins que l'on puisse dire, c'est que nous n'avons pas été déçus...

Début de séance prévue à 9h30 :

A 9h31, M ZERBINI, président ce CHSCT, tape du point sur la table afin d'obtenir le silence... Sans vérifier que le quorum est atteint et sans se soucier de l'absence du secrétaire du CHS-CT76, il demande s'il y a des déclarations liminaires.

Lecture de la déclaration liminaire intersyndicale (en annexe).

En réponse à nos propos, M ZERBINI nous indique qu'il a retenu « quelques points » de notre liminaire et propose d'avancer dans l'ordre du jour afin de répondre à nos interrogations. Nous constatons alors que, malgré le silence obtenu et toute l'attention que nous portons aux débats, nous avons beaucoup de mal à entendre ses interventions: les conditions matérielles ne sont pas réunies pour mener à bien ce CHS-CT et un système d'amplification s'avère nécessaire...

Après une interruption de séance, nous exigeons des réponses « intelligibles » à nos propos liminaires, notamment sur les points non inscrits à l'ordre du jour :

– Sur le fait que nous n'ayons pas été informés de la nomination d'un nouveau président pour le CHSCT76, l'administration s'engage à le faire de façon officielle.

– Sur le fait que notre secrétaire n'ait pas été associé à l'établissement du calendrier et de l'ordre du jour de cette séance comme l'oblige notre fonctionnement, M ZERBINI nous répond que les choses ont été faites comme d'habitude, que M TAVERNIER a été prévenu de la date choisie par l'administration, et que désormais, ce fonctionnement perdurera...

Il en profite pour nous lâcher au passage : « fallait pas boycotter... »

Nous lui faisons alors remarquer qu'il n'y a pas de secrétaire nommé pour cette séance... dont acte !!!

Nous savons d'ors et déjà que cette séance ne sert à rien, puisqu'en l'absence de secrétaire, le PV ne peut être contresigné : les propos tenus ne remonteront donc jamais aux directions générales...

– Sur les 35 000 € de crédits engagés lors du budget du chsct76 en 2014, MME DEBAN nous explique que l'administration n'a en rien démerité puisqu'il s'agit ici d'un problème de crédits de paiement : pour faire simple, c'est l'administration centrale qui refuse de payer cette dépense au profit du CHS-CT76.

Pour MME DEBAN, ces crédits engagés ne sont pas perdus !!! mais ont toutes les chances de ne jamais être payés ???

- Sur les problèmes rencontrés par nos collègues de l'accueil fiscal de la DRFIP76, M MOREAU nous informe qu'une réorganisation de l'accueil est en cours.

Elle comprendra notamment :

- des travaux d'aménagement : il s'agira de fluidifier les files d'attente en allant au-devant des demandes des contribuables pour les diriger vers les services concernés le cas échéant, autrement dit, de faire de « l'accueil debout »...
Une photocopieuse payante sera également mise à disposition des contribuables.
- Un renforcement de la télésurveillance.
- Un renforcement des effectifs en période d'affluence : à noter que ce renforcement des effectifs se fera par le transfert du « back office » vers le « front office », sur la base du « volontariat d'office »...

Un retour d'expérience est prévu sur cette nouvelle organisation, mais nous ne savons ni quand, ni comment ?!

MME DEBAN précise que les écrans des agents d'accueil des SIP du département sont en cours de remplacement et estime qu'il s'agit là d'un effort notable de la direction locale.

– Sur les inquiétudes justifiées des agents en matière de sécurité d'accès aux locaux :

Le recrutement de vigiles auprès d'un prestataire de service est en cours, mais pose problème du fait de la pénurie due à la forte demande en matière de protection.

Le système d'alarme a été vérifié et fonctionne correctement.

POINT 1 : approbation du procès verbal de la séance du 13/10/2015.

la parité administrative nous demande ici d'approuver le PV d'une séance que nous avons boycottée en première et seconde instance. Nous avons largement communiqué sur les raisons du boycott et nous refusons tout naturellement de prendre part au vote.

Nous interrogeons le président sur l'absence de PV pour la reconvoqueation du 27/10, séance à laquelle les représentants de la DRFIP étaient d'ailleurs absents...

POINT 2 : suivi des avis et propositions du CHS-CT.

Ce point obligatoire à l'ordre du jour de chaque CHS-CT nécessite la présence d'un secrétaire issu de la parité syndicale. Aucun secrétaire n'ayant été désigné pour cette séance, nous sommes dans l'impossibilité de suivre les avis et propositions du CHS-CT.

La CGT finances publiques évoque alors le déménagement des services de la DGFIP vers l'ex-école des douanes de Rouen.

FO refusant catégoriquement d'aborder cette question, la CGT et SOLIDAIRES demandent l'inscription de ce point à l'ordre du jour du prochain CHS-CT.

POINT 3 : présentation du projet CELTICS.

Alors que les documents doivent nous parvenir réglementairement au moins 15 jours avant la tenue des débats, la direction des douanes nous distribue les plans en séance et nous explique qu'elle a préféré attendre le dernier moment pour que nous puissions disposer d'un plan définitif... sachant que le marché en est au stade de la maîtrise d'œuvre, donc que les plans sont susceptibles d'évoluer, nous nous interrogeons sur la bonne volonté de nos administrations.

Après l'exposition du projet et l'intervention de notre expert, M ZERBINI demande l'avis du CHS-CT sur ce point.

Une nouvelle interruption de séance est nécessaire : nous sommes surpris de devoir donner un avis sur un point pour information à l'ordre du jour.

De retour en séance, nous remercions l'administration de nous avoir exposé ce projet...

POINT 4 : présentation de la préfiguration de la direction régionale de Normandie de l'INSEE.

Après lecture de la déclaration liminaire des organisations syndicales de basse Normandie établie pour un CHS-CT bas-normand traitant du même sujet, nous demandons au CHS-CT76 une expertise externe sur cette restructuration.

La direction de l'INSEE nous répond qu'elle ne donnera pas suite à notre demande d'expertise.

POINT 5 : point d'étape sur la fermeture du bureau et de la brigade des douanes d'Évreux.

Ce point ayant été demandé par le médecin de prévention en charge du site d'Évreux, en l'absence dudit médecin de prévention, la direction nous indique qu'elle ne possède aucuns documents nouveaux sur ce point !!!

Nous faisons donc intervenir nos experts qui reçoivent en réponse à leurs inquiétudes la garantie de maintien sur la résidence d'Évreux : les ministres de nos différentes administrations se sont en effet engagés à maintenir les « personnels restructurés » à résidence...

Au regard de l'engagement du ministre de la fonction publique sur le protocole PPCR qui ne devait s'appliquer qu'en cas d'accord majoritaire, au regard de la situation des effectifs dans nos différentes administrations, nous sommes en droit de douter sérieusement des engagements pris par nos hauts fonctionnaires...

POINT 6 : analyse des accidents de service, des fiches de signalement et des maladies professionnelles.

Pour la douane, nous regrettons une nouvelle fois de ne pas être destinataires des fiches de signalement le plus en amont possible, contrairement à l'engagement pris par la direction des douanes en CHS-CT.

Nous rappelons à nos directeurs que « la guérison » de l'agent victime d'un accident n'est en aucun cas une analyse de la situation et de l'exposition aux risques.

La DRFIP quant à elle ne prend même plus la peine de répondre aux observations et préconisations suite aux accidents et maladies professionnelles.

POINT 7 : point sur les exercices d'évacuation.

Si en douane, les exercices se font à coup de sifflets, nous noterons l'absence d'exercices d'évacuation pour la DRFIP au cours de ce semestre.

POINT 8 : questions diverses :

Suite à notre tournée de service sur les sites d'EU et du TREPORT durant laquelle nous avons pu constater l'inquiétude des agents concernés par la « restructuration », due à l'absence d'informations et de dialogue social de notre direction envers les personnels, nous rappelons à nos directeurs leurs obligations et exigeons des explications !!!

MME DEBAN nous affirme avoir levé tous les doutes et répondu à toutes les questions des agents lors d'une réunion avec les chefs de services le 20/11/2015.

Lorsque nous lui indiquons que les agents n'ont pas été conviés à visiter les lieux dans lesquels ils devaient emménager, la réponse est : « ah oui, mais ils ne l'ont pas demandé... »

Sachez donc désormais qu'en ce qui concerne vos conditions de travail, si vous ne demandez rien, vous n'aurez rien !!!

en conclusion :

Ce CHSCT a atteint des sommets en matière d'absence du dialogue social, tant sur le fond que sur la forme !!!

Les agents n'ont obtenu aucunes réponses à leurs interrogations pourtant légitimes...

La seule réponse apportée par nos directeurs est : « en l'état actuel des choses, nous ne savons rien ! »

Ce manque d'investissement abyssal de nos directions pour la santé, la sécurité et les conditions de travail des personnels n'augure rien de bon.

En ces temps difficiles où toutes les bonnes volontés sont bienvenues, force est de constater que nos administrateurs ne sont pas à la hauteur !

Annexe 1

INTERSYNDICALE CHSCT 76

Monsieur Le Président,

Suite aux attentats parisiens du 13 novembre, l'intersyndicale tient à faire connaître sa tristesse et sa compassion pour toutes les victimes, leurs familles et leurs proches.

Nous soutenons la mise en place rapide du soutien psychologique dans toutes les Directions ; ce dernier est primordial. Nous insistons sur l'importance de maintenir cette procédure tout le temps nécessaire afin d'absorber du mieux possible le choc psychologique qui se fera ressentir et impactera le quotidien des agents.

Ces événements ont malheureusement démontré que le moins d'état n'est pas la réponse aux difficultés que le monde vit aujourd'hui. La présence de services de proximité au plus près des citoyens, constitue un puissant facteur de cohésion sociale.

Dans un contexte de souffrances, et de traumatismes et de bouleversements, l'administration se doit d'être d'une extrême vigilance vis à vis de ses agents.

Or le constat actuel est que, malgré le renforcement des prérogatives des CHSCT par le législateur, nous constatons localement que la parité administrative n'œuvre pas pour le bon fonctionnement de cette instance.

Depuis 2012, conformément à la circulaire ministérielle et au règlement intérieur du CHSCT, Monsieur Fabrice Tavernier a été élu à 2 reprises secrétaire du CHSCT à l'unanimité.

A ce titre, il doit être associé étroitement à l'élaboration de l'ordre du jour du CHSCT(article 12 du règlement).

Ceci est indispensable à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de travail des agents.

D'autre part « le Président du CHSCT établit annuellement, en lien avec le Secrétaire du comité, un calendrier prévisionnel des réunions ordinaires, » (article 3 du règlement).

Nous déplorons vivement que ces dispositions n'aient pas été respectées pour ce CHSCT.

De surcroît, à ce jour, le Secrétaire et les membres du CHSCT :

- n'ont toujours pas été informés de la nomination d'un nouveau Président,

- ne sont plus associés à l'ordre du jour et au calendrier du CHSCT
- déplorent la non prise en compte de l'indisponibilité signalée de M.Tavernier.

Contrairement à l'application du Projet Stratégique de la Douane (PSD) ou de la Démarche Stratégique à la DRFIP, vous êtes beaucoup moins zélés sur les problématiques hygiène et sécurité au travail.

L'année 2015 en Seine-Maritime a été catastrophique :

- **L'utilisation des crédits** ne correspond en rien aux attentes des représentants du personnel.
La perte des 34 000 euros due à une mauvaise gestion de la parité administrative en est un exemple criant : *ce n'est pas en fin d'année par voie de mail, avec réponse souhaitée dans la journée qu'on demande aux représentants des personnels d'engager des crédits pour financer une restructuration de service à la DRFIP !!*
- **Vous ne suivez pas les préconisations des représentants du personnel :**
 - sur les votes des différents points à l'ordre du jour,
 - sur les votes des crédits,
 - sur les votes des actions,
 - sur les demandes d'enquêtes,
 - sur les demandes d'expertises,
 - sur les avis défavorables aux DUERP...
 -

Aujourd'hui, vous nous proposez d'étudier :

– L'approbation du PV du 13 octobre 2015

Nous vous rappelons que nous avons boycotté cette séance et sa reconvoction, le 27 octobre. Y aura-t-il un PV pour la deuxième convocation ?

– Le suivi des avis et propositions du CHSCT.

Nous vous rappelons que ce point nécessite la présence du secrétaire et qu'à ce titre, nous ne pouvons l'évoquer ce jour.

– La présentation du projet CELTICS

Les documents présentés concernent surtout l'organisation du travail. Cependant nous regrettons l'absence d'analyses et de préconisations en matière d'hygiène et sécurité au travail.

Ainsi, l'environnement professionnel est occulté,

– Présentation de la préfiguration de la direction régionale de Normandie de l'INSEE

Encore une fois, vos analyses et préconisations en matière d'hygiène et de sécurité au travail sont négligées. À une étude d'impact sur les effectifs, nous aurions préféré une étude d'impact sur le quotidien des personnels.

– Point d'étape sur la fermeture de la brigade et du bureau de douane d'Évreux.

Nous vous rappelons que sur le suivi des avis et propositions du CHSCT, la première demande des OS est une étude d'impact des suppressions de poste sur les conditions de travail...

Nous exigeons, par égard aux collègues d'Evreux, une analyse et des préconisations en matière d'hygiène et sécurité.

– Analyse des accidents de service, des fiches de signalement et des maladies professionnelles

- Nous dénonçons le non-respect de vos engagements sur la transmission immédiate des fiches de signalement aux représentants des personnels.

- Nous dénonçons également l'absence de réponse de l'Administration sur les suites à donner aux accidents de service et fiches de signalement, vis-à-vis des personnels et de leurs représentants.

Les agents des ministères économiques et financiers subissent :

- plus de 30 000 suppressions d'emplois depuis 10 ans
- 2 548 suppressions supplémentaires au titre du Projet de Loi de Finances (PLF 2016),
- la baisse inexorable des budgets de fonctionnement
- la baisse inédite des budgets de l'action sociale et des crédits de la médecine de prévention,
- le blocage du point d'indice et des rémunérations depuis 2010.

Ces politiques systématiques de régression et d'insécurité sociales constituent de véritables atteintes à la dignité des agents.

La dignité des agents mis à mal au quotidien :

Un simple exemple, nos collègues de l'accueil fiscal à la DRFIP se font insulter quotidiennement et finissent par trouver ça normal... ! Tout comme il est « normal » de faire supporter par de simples agents des services le rôle de vigiles ou de gardiens pour répondre aux mesures de l'état d'urgence. Ceux-ci ne sont pas des professionnels de la surveillance ni de la sécurité ! Les conditions d'hygiène et de sécurité ne sont clairement plus respectées, ni pour les agents, ni pour les usagers de nos services publics.

Comment continuer de concilier sécurité et économies budgétaires dogmatiques?

Le Président de la république n'a-t-il pas déclaré : « dans ces circonstances je considère que le pacte de sécurité l'emporte sur le pacte de responsabilité ».

Sa décision de créer 1000 emplois de douaniers ne fait que légitimer ce que les organisations syndicales ont toujours défendu sur le besoin et l'importance de nos missions.

Ces créations d'emplois ne peuvent se faire sans moyen c'est pourquoi nous vous demandons l'arrêt immédiat du PSD : il serait totalement schizophrène de donner des effectifs supplémentaires d'un côté et de continuer à supprimer 400 emplois douaniers annuellement de l'autre !

Ce déploiement de moyens doit tenir compte du SYCOSCAN : les douaniers Havrais doivent être dotés d'un outil performant.

Notre société vit une crise économique, sociale et désormais sociétale.

Dans ce contexte le rôle du CHSCT a toute sa place. A vous, dans le respect d'un dialogue social de qualité, de le faire vivre !!

Contre ce qui menace notre société et nos institutions, plus que jamais les valeurs de la République résonnent de toute leurs forces :

Liberté, Egalité, Fraternité et Laïcité - Unité et indivisibilité

Rouen, le 24 novembre 2015